



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

REPUBLICQUE FRANCAISE <hr style="width: 10%; margin: auto;"/> DEPARTEMENT DE LA SAVOIE	<p>L'an deux mille vingt-six Le 29 juin à 19h00 Le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle du conseil de la mairie de Rognaix en séance publique sous la présidence de Madame Monique NAGORNY, maire</p> <p>Etaient présents : Stéphanie BENIER, Virginie BOEBAERT, Benoit CHAMIOT-MAITRAL, Coralie CUVILLIER, Joël GACHET, Olivier HAZARD Véronique LEGER, Thomas MAIRE DU POSET, Monique NAGORNY, Salvatore OLIVA, Meghane PERROUX.</p> <p>Formant la majorité des membres en exercice</p> <p>Monsieur Thomas MAIRE DU POSET est élu secrétaire de séance</p>
<p>Nombre de conseillers : En exercice : 11 Présents : 11 Votants : 11 Pour : 11 Contre : Absentions :</p> <p>Date de convocation : 22/06/2026 Date d'affichage : 01/07/2026</p>	

**Délibération n°2026-33****Objet : Création d'un emploi non permanent d'adjoint technique territorial pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la fonction publique, notamment ses dispositions permettant le recrutement d'agents contractuels pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité ;

Considérant que les besoins du service technique communal augmentent de manière significative durant la période estivale en raison de l'entretien renforcé des espaces publics, des espaces verts, de la voirie et des équipements communaux ;

Considérant qu'il est nécessaire de renforcer temporairement les effectifs du service technique afin d'assurer la continuité du service public ;

Afin de pallier un accroissement temporaire d'activité durant la période estivale, il est nécessaire de créer emploi non permanent d'adjoint technique territorial contractuel au sein du service technique communal.

L'agent recruté exercera ses fonctions à temps non complet, à raison de 25 heures hebdomadaire

La rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade d'adjoint technique territorial relevant de la catégorie C, dans les conditions fixées par l'autorité territoriale.

Après avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

- **APPROUVE** la création de ce poste à 25h hebdomadaire pour la période du 01<sup>er</sup> juillet au 31 août 2026, soit une durée de 2 mois.
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document relatif à ce recrutement

AINSI FAIT ET DELIBERE AUX JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Le Maire,  
Monique NAGORNY



REÇU EN PREFECTURE  
le 01/07/2026  
Application agréée E.legalite.com